



# LA SAINTE AMPOULE

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima  
3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay – tél. : 03 26 61 70 71

N° 217 – avril 2013 – prix de revient : 0,50 euro

---

## Editorial

Nous qui avons reçu le don de la foi, nous pouvons nous demander d'où vient ce don, qui l'a produit en nous. La réponse est immédiate : la foi vient de Dieu, elle n'est pas une production humaine qui se retrouverait, sous des formes diverses mais également respectables, partagée par toute l'humanité.

Le catéchisme nous l'enseigne en quelques mots : la foi est une vertu surnaturelle parce qu'elle a pour principe la grâce divine (c'est sa cause efficiente), parce qu'elle a pour objet les vérités révélées par Dieu (cause formelle) et parce qu'elle a pour fin le salut éternel (cause finale). Notons ici que la foi n'a pas pour but de nous aider à supporter les difficultés de la vie, d'affronter les épreuves avec une hauteur de vue qui manque aux incroyants. Elle n'a pas un but naturel, mais surnaturel : la vie éternelle en Dieu, même si déjà sur la terre elle nous aide grandement.

---

## D'où vient la foi catholique ?

---

Mais revenons à l'origine de la foi. Saint Thomas d'Aquin se pose cette question dans sa Somme théologique (IIaIIae, Q 6, art. 1) : « la foi est-elle infusée par Dieu ? ». Il répond par l'affirmative, en s'appuyant sur une citation de saint Paul aux Ephésiens : « C'est par la grâce que vous avez été sauvés dans la foi, et non point par vous-mêmes, afin que nul ne se glorifie : c'est en effet un don de Dieu » (II, 8-9). Nous pourrions ajouter cette affirmation de Notre Seigneur dans l'évangile de saint Jean : « Personne ne vient à moi si mon Père ne l'attire » (VI, 44).

Saint Thomas explique ensuite que deux éléments sont requis pour produire la foi :

1) Que des vérités à croire soient proposées à l'homme (la foi vient donc d'une révélation extérieure et non du tréfonds de la conscience). Cette condition est nécessaire pour que l'homme croie quelque chose de manière explicite.

2) Que l'homme donne son assentiment intérieur aux vérités qui lui sont proposées.

Quant au 1<sup>er</sup> point, la foi vient nécessairement de Dieu, car les vérités de foi dépassent les capacités de la raison humaine. Elles ne viendraient même pas à l'esprit si Dieu ne nous les révélait. A certains, Dieu les a révélées immédiatement, comme les prophètes, les écrivains sacrés, les apôtres : c'est le magistère prophétique qui constitue le dépôt de la foi. Au grand nombre, dont nous faisons partie, Dieu les propose en envoyant les prédicateurs catholiques qui exposent fidèlement le contenu du dépôt de la foi. Le magistère prophétique est terminé depuis la mort du dernier des apôtres : l'Eglise désormais transmet ce qu'elle a reçu, tout en essayant d'avoir une meilleure compréhension de ces vérités. Aucune vérité ne peut s'ajouter. Ceux qui parlent d'une nouvelle Pentecôte ou d'un concile prophétique a propos de Vatican II tombent dans une grave erreur.

Quant au second point, l'assentiment intérieur de l'homme aux vérités de la foi, saint Thomas énumère deux causes :

1) Une cause extérieure, comme un miracle accompli devant nous, la prédication lumineuse des dogmes de la foi, ou encore une action plus personnelle, comme un acte de charité, qui touche l'âme et l'ouvre à l'influence de la grâce divine. Mais ces causes ne sont pas suffisantes : tous les témoins d'un miracle, tous les auditeurs d'une brillante prédication, tous les bénéficiaires des oeuvres de miséricorde ne se convertissent pas. Si Emile Zola et Alexis Carrel firent tous les deux un voyage à Lourdes, seul le Docteur Carrel s'ouvrit à la foi.

2) Il faut donc une cause intérieure à l'homme qui, du dedans, le porte à adhérer aux vérités de foi, ces vérités qui dépassent les capacités de la raison et dont nous n'avons pas l'évidence intrinsèque. L'homme qui croit est élevé au-dessus des forces de sa nature, il est mu du dedans par la grâce de Dieu (une grâce actuelle qui peut l'amener, par l'espérance et la charité, jusqu'à la grâce habituelle).

Saint Thomas cite l'erreur des pélagiens (hérétiques du V<sup>e</sup> siècle qui suivaient l'enseignement du moine Pélage) pour lesquels, si l'achèvement de la foi vient bien de Dieu, son commencement vient du libre arbitre de l'homme, sans aide de la grâce. Comme le montre saint Thomas, Dieu ne nous rejoint pas en cours de route dans l'œuvre du salut : nous ne pouvons faire aucun pas sans lui, et encore moins le premier que les autres.

L'article suivant de la Somme examine le cas particulier de la foi dite informelle. La foi informelle est la foi de celui qui n'est pas en état de grâce. Alors que la privation de la grâce entraîne la disparition dans l'âme des vertus surnaturelles et des dons, la foi demeure cependant, sauf dans le cas d'une faute spécifique contre la foi. Dieu laisse dans l'âme du pécheur un vestige de sa présence, qui ne peut produire à lui seul de fruits surnaturels, mais sur lequel s'appuient les grâces de conversion que le Bon Dieu enverra par la suite. La foi informelle est encore un don gratuit de Dieu.

Comme l'écrit le Père Bernard, dans son commentaire de l'édition de la Revue des Jeunes : « La foi est faite de la rencontre de deux choses, d'une grande proposition extérieure et objective et d'une ferme adhésion intérieure et subjective. D'un côté comme de l'autre, Dieu est au fond le seul qui soit cause de tout : toutes les autres influences sont causes secondes et instrumentales aux mains de Dieu ; il demeure la cause première et principale ».

Les modernistes n'aiment pas parler de la grâce sanctifiante, de la vie surnaturelle, du Ciel et de l'Enfer. Pour eux, tous les hommes sont effectivement sauvés, même s'ils ne le savent pas encore. Bon, il y a quand même des exceptions : tous ces intégristes nostalgiques de la Chrétienté médiévale et qui s'obstinent à croire à l'Enfer. La foi pour eux n'est pas tant l'adhésion de notre intelligence, sous l'influence de la grâce, aux vérités révélées par Dieu. Elle est décrite comme une rencontre avec le Christ, une expérience religieuse qui éclaire notre vie, nous donne la paix et la confiance dans nos difficultés. Mgr Herbreteau, évêque d'Agen, écrit ainsi dans son

message de Carême 2013 : « Je suis convaincu que croire en Lui permet, non pas de résoudre les grandes questions de l'existence, mais de donner une cohérence et une finalité à notre vie. D'où venons-nous ? Où allons-nous ? Comment trouver le bonheur ? Pourquoi le mal ? Toutes ces questions qui nous taraudent, quelles que soient notre situation sociale, notre âge, notre état de santé, nos tristesses ou nos joies, trouvent dans la foi au Christ une signification apaisante ».

De plus, toutes les religions peuvent amener les âmes à Dieu. La foi d'un musulman ou d'un juif, d'un animiste ou d'un hindouiste sera une voie pour le salut, même si l'Eglise seule possède l'intégralité des moyens du salut. On en arrive à ce paradoxe étonnant : même un athée de bonne volonté (sic !) est en réalité en marche vers Dieu. C'est la raison pour laquelle Benoît XVI a invité des personnalités athées à se joindre à la cérémonie inter-religieuse d'Assise en 2011. Ce n'est plus tant l'obligation de rechercher la vraie religion et la liberté de la professer qui importe que la liberté de professer la religion de son choix et l'obligation pour les Etats de ne pas rechercher la vraie religion. Mais à force d'enseigner que toute foi vient de Dieu, nous voyons bien qu'elle n'est plus qu'une construction humaine qui perd toute transcendance, un plus dans ma vie, la réponse à une religiosité naturelle.

Notre foi vient de Dieu : nous devons chaque jour le remercier pour ce don qui nous dispose à la vie éternelle, qui nous permet de croire ici-bas aux vérités que nous contemplerons dans l'éternité bienheureuse, quand nous verrons Dieu face à face.

Abbé Ludovic Girod

## Dimanche 26 mai Pèlerinage à Notre-Dame de Neuvizy



Le programme sera donné par la suite

## Activités paroissiales

### Intention de la Croisade du Rosaire :

*Le pape et les évêques*

### Intention de la Croisade Eucharistique :

*Pour que les écoles catholiques se multiplient*

### Catéchismes :

Reims :

Enfants : le mercredi de 17h15 à 18h15 en période scolaire (préparation à la communion solennelle)

Adolescents : le samedi de 9h45 à 10h45 en période scolaire

Adultes : les 2ème et 4ème mardis du mois de 20h30 à 21h30 (thème : histoire sainte)

Mardi 23 : la dynastie de Jésus

Charleville-Mézières :

pas de catéchisme ce mois-ci

Troyes :

pas de catéchisme ce mois-ci

### Cercles de Tradition :

Reims : pas de cercle ce mois-ci

Troyes : dimanche 28 après la messe. Thème : Catéchisme de la crise dans l'Eglise

Charleville-Mézières : pas de cercle ce mois-ci

### Scoutisme (Groupe Notre-Dame de France) :

Louveteaux (garçons de 8 à 12 ans) : sortie à Mourmelon-le-Grand le samedi 4 mai de 14h00 à 17h00..

Camp d'été du 15 au 22 juillet à Lormes (Nièvre)

Jeannettes (filles de 8 à 12 ans) : idem

Camp d'été du 15 au 21 juillet à Couloutre

Scouts (garçons de 12 à 18 ans) : camp d'été du 9 au 27 juillet à Villers-sur-Mer (Calvados)

### Dates à retenir :

Dimanche 28 avril: premières communions

Dimanche 12 mai : communions solennelles

Retenez bien la date du 9 juin...

**Kermesse du Prieuré  
N-D de Fatima à Prunay**

Déjeuner sur place

Stands, jeux et animations

Brocante, livres anciens

18 au 20 mai : Pèlerinage de Pentecôte de Paris à Chartres

Dimanche 9 juin : Kermesse du Prieuré

Marche de préparation  
au Pèlerinage de Pentecôte

Dimanche 5 mai dans l'après-midi



Renseignements auprès du Chef de Région,  
M. André-Jean Philippoteaux  
(03 26 82 42 78)

Quête pour les séminaires  
de la FSSPX

Dimanche du Bon Pasteur

Reims : 331 €

Charleville-Mézières : 210,20 €

Saint-Quentin : 225,40€

Troyes : 62 €

*Merci pour votre générosité*

### *Rions un peu...*

C'est un curé de campagne qui ne se plaît pas du tout dans sa nouvelle paroisse, au point d'en être déprimé. Il consulte un médecin qui lui demande : « Savez-vous si vous parlez en dormant ? – Je ne saurais vous le dire, répond le curé, tout ce que je sais c'est que les autres dorment quand je parle ! »

Surpris par un orage, en pleine campagne, avec sa maman, le petit Guillaume demande, tandis que se succèdent les éclairs : « Quand est-ce qu'on les aura, les photos que prend le Bon Dieu ? »

# Au fil du temps

**Mercredi 6 mars** : décès de M. Raymond Cola

**Mardi 12** : A cause de la neige tombée en abondance sur toute la région, l'Abbé Girod ne put repartir du Cours Notre-Dame-des-Victoires le matin. Il se risqua sur les routes non dégagées l'après-midi mais mit une heure et demie pour rejoindre Marle (ce qui se fait en dix minutes normalement). Heureusement, le reste de la route était facile après ce passage délicat.

**Samedi 16** : l'Abbé Coulomb était à Ecône pour assister aux ordinations à l'exorcistat, à l'acolytat et au sous-diaconat qui furent conférées par Mgr Fellay. Huit lévites firent donc ce fameux pas qui les attache désormais indéfectiblement au Sacerdoce et au Sacrifice du Christ. Dans son homélie, notre Supérieur Général rappela l'importance et la nécessité absolue de ces diverses ordinations même si elles ont été supprimées et moquées par les autorités de l'Eglise ; il a notamment insisté sur les engagements solennels pris par les sous-diacres (chasteté perpétuelle et office divin journalier) en les suppliant de ne pas faire le pas s'ils n'étaient pas fermement résolus de les tenir avec l'aide de Dieu.

Journée de grand ménage à la chapelle de Reims. Nous remercions chaleureusement l'unique personne qui a pu se libérer pour contribuer à la beauté des lieux saints.

**Dimanche 17** : Echange pour le ministère dominical entre l'Abbé Rigault, qui célébra la messe à Reims, et l'Abbé Girod qui célébra à Le Hérie et à Saint-Quentin.



**Mardi 19** : messe chantée tant à Reims qu'à Charleville-Mézières en l'honneur de saint Joseph, patron de l'Eglise universelle. Après la messe, lecture de l'acte de consécration de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X. Ce texte fut lu ce même jour à Ecône, près du tombeau de notre fondateur, par Mgr Bernard Fellay.

**Du jeudi 28 au dimanche 31 mars** : Triduum sacré et dimanche de la Résurrection. Les cérémonies furent célébrées dans nos trois chapelles. Nous remercions vivement l'Abbé Moïse Bal Pétré, du Prieuré d'Urmatt en Alsace, qui assura le ministère pascal à la chapelle Saint-Bernard de Troyes. Toute notre reconnaissance aux fidèles qui ont assuré la dignité et la beauté des cérémonies par le chant, l'orgue, le service de messe, la sacristie et le ménage.

A la chapelle Saint-Walfroy, l'autel vit revenir ses gradins, et une nappe magnifique vint le revêtir après quelques travaux de remise à niveau pour toute sa partie horizontale. Enfin, après la statue de saint Joseph, ce fut au tour de celle du Sacré-Cœur de se voir embellir par une guirlande de fleurs et de lumière.



**L'autel de la chapelle Saint-Walfroy**

**Vacances de Pâques** : Les Abbé désertèrent le Prieuré pour quelques jours. L'Abbé Girod prit des jours de vacances sur la Côte d'Azur chez ses parents. Il remplaça le dimanche 7 avril l'Abbé Graves à Cannes et à Grasse contre un remplacement à Reims. L'Abbé Coulomb profita des vacances pour suivre une session pour l'obtention d'un BAFD afin de pouvoir encadrer les séjours de vacances. Il suivit la session chez les Pères de la Transfiguration à Méridien, au milieu d'autres clercs et religieux. Il fut remplacé pour le

ministère par l'Abbé Jacques Laguérie, Second Assistant du District.



**Les travaux dans les espaces verts de la cour**

**Du mercredi 10 au dimanche 14 avril** : camp des scouts à Lignol-le-Château. Le camp commença sous la pluie pour se terminer sous un soleil

radieux. Les scouts s'entraînèrent au raid, à la marche en suivant un azimut, aux constructions de bancs, à l'allumage d'un feu dans les pires conditions. Nous campâmes dans les bois de la famille Piot, ancienne connaissance du temps où le Prieuré desservait le couvent de Joinville.

**Fin des vacances de Pâques** : L'Abbé Coulomb accueillit ses parents pour un petit séjour au Prieuré. Cette présence fut mise à profit pour couper la plupart des arbres de la cour du Prieuré, notamment le grand pin de l'entrée, qui séchait petit à petit, et les deux bouleaux arrivés en fin de vie. Une entreprise viendra par la suite arracher les souches, compléter le revêtement de la cour par du goudron et bien sûr planter d'autres arbres pour l'agrément de tous. Nous ne sommes en rien des partisans d'Attila, même si l'état actuel de la cour pourrait le faire penser !

---

## Vie spirituelle

---

### *Resurrexit sicut dixit*

Nous voici dans cette période de joie triomphante où l'on chante la victoire du Christ sur le péché, sur la mort, sur Satan. Comme il l'avait dit, Notre-Seigneur est vraiment ressuscité ; et nous entendons à la fin de toutes les messes (à quelques rares exceptions près) le témoignage de saint Jean qui nous dit dans le Prologue de son Evangile : « Nous avons vu sa gloire, gloire du Fils unique venu du Père, plein de grâce et de vérité ». Notre foi en la résurrection se fonde donc non pas sur des velléités mais sur le témoignage explicite des Apôtres ; cependant cela n'empêche pas saint Thomas d'Aquin, le Docteur commun de l'Eglise, de se pencher sur les raisons de cette résurrection.

Et tout d'abord il faut se demander pourquoi il était nécessaire que le Christ ressuscitât. Le Docteur angélique ne donne pas moins de cinq raisons :

- Dieu exalte les humbles ; le Christ s'étant humilié jusqu'à la mort et la mort de la croix, il était juste qu'il ressuscitât.

- Pour fortifier notre foi : saint Paul, en effet, proclame : « Si le Christ n'est pas ressuscité, vaine est notre prédication, vaine aussi votre Foi » (I Cor XV, 14). En effet, par sa résurrection, Jésus-

Christ prouve sa divinité (comme expliqué plus loin), divinité qui est objet de notre foi.

- Pour augmenter notre espérance : le Christ, tête de l'Eglise est bien ressuscité, donc nous, ses membres, nous ressusciterons aussi.

- Pour nous enseigner à dépouiller le vieil homme, à mourir au péché pour revêtir l'homme nouveau, renaître à une vie nouvelle et donc pratiquer la vertu.

- Enfin pour achever notre salut : il est mort pour nos péchés ; il ressuscite pour nous pousser au bien.

Vis-à-vis de la deuxième raison de la nécessité de la Résurrection (fortifier notre foi), saint Thomas ajoute qu'il fallait que le Christ ressuscitât le troisième jour, ni avant, ni après : non pas avant, pour éviter que l'on croit sa mort seulement apparente et non réelle (preuve de sa véritable humanité) ; et non pas après, pour que nous ayons rapidement la preuve de sa véritable divinité.

Vis-à-vis de la troisième raison, le Docteur angélique précise que le Christ, tête de l'Eglise, est ressuscité le premier d'une résurrection parfaite qui consiste à être délivré totalement de la mort,

sans possibilité de la subir à nouveau. Les personnes auxquelles le Fils de Dieu avait redonné



vie (le fils de la veuve de Naïm, Lazare...) étant encore soumises à la puissance d'une deuxième mort, elles n'étaient ressuscitées que d'une résurrection imparfaite.

Enfin saint Thomas se pose la question de la cause efficiente de la Résurrection du Christ ; ou, dit plus simplement, de savoir qui a ressuscité le

Christ. A ce sujet, il rappelle ce que parfois nous avons peut-être tendance à oublier : c'est que même après la mort, la divinité de Notre-Seigneur est restée unie et à son âme et à son corps. C'est donc en vertu de cette réalité que « le Corps du Christ a repris l'Âme qu'il avait déposée, et son Âme a repris le Corps qu'elle avait quitté » (ST : IIIa, Q53, art4).

Voilà donc, chers fidèles, ce qui fait l'objet de notre joie et de notre contemplation tout au long de ce temps pascal. Le Christ, vrai Dieu et vrai homme, est bien ressuscité par sa propre vertu, le premier entre tous d'une résurrection parfaite, au moment où il le fallait, c'est-à-dire au troisième jour. Et ce fait est arrivé pour nous encourager dans cette foi et cette espérance en celui qui est la charité, et auquel nous serons unis pour toujours si nous dépouillons le vieil homme et revêtons l'homme nouveau qui n'est autre que le Christ lui-même.

« Mihi vivere Christus : pour moi vivre c'est le Christ ». Telle doit être notre devise et notre recherche de chaque jour.

Surrexit Dominus de sepulcro qui pro nobis pependit in ligno : Il est ressuscité du tombeau, le Seigneur qui, pour nous, fut suspendu au bois de la croix.

Abbé Coulomb

---

## *Quand un bon catholique est enterré sans messe et sans absoute...*

### **Vendredi 8 mars**

Coup de téléphone de M. Gridaine, sacristain de la chapelle Saint-Walfroy : le journal annonce que Monsieur Raymond Cola, bon fidèle, est décédé l'avant-veille ; l'enterrement aura lieu dans son village, à Sachy, le lundi 11 mars à 14h30.

Je n'ai pas été mis au courant ; Monsieur Cola était un des pionniers de la Tradition dans les Ardennes, d'une grande générosité et d'une ardeur admirable, notamment pour le prieuré de Bazeilles, puis pour la chapelle Saint-Walfroy.

Il nous avait laissé un testament spirituel où il précisait sa « volonté formelle d'avoir des obsèques religieuses selon les rites tels qu'ils figuraient avant 1963 dans le missel romain dit de saint Pie V ». Monsieur Cola ajoutait : « Je désire notamment que la cérémonie soit célébrée à l'église, mon corps étant présent, la messe étant

dite par un prêtre de rite romain traditionnel ; messe suivie de l'absoute ».

Après moult recherches et coups de téléphone pour trouver la famille, celle-ci me fait savoir dans un premier temps qu'il faut me débrouiller avec Monsieur le Curé du secteur paroissial.

### **Samedi 9 mars**

Enfin, dans l'après-midi, des nouvelles du curé. Il est impossible que je dise la messe dans l'église de Sachy : l'évêque ne voudrait pas (premier argument) ; canoniquement, cela n'est pas possible car... je suis prêtre de la Fraternité Saint Pie X (deuxième argument). Bref, la messe n'est pas un problème, mais la difficulté, c'est la société à laquelle j'appartiens : si j'étais de la Fraternité Saint-Pierre ou de l'Institut du Christ-Roi, il n'y aurait aucun problème, m'affirme-t-il.

Je me permets de lui faire remarquer que je n'ai jamais trouvé, même dans le nouveau Code de Droit Canon, une interdiction pour les membres de la FSSPX de célébrer dans une église ; il s'est alors rabattu sur le premier argument. Le curé est désolé (cela je veux le croire, il est franc) mais il y a l'évêque. Dommage que sa franchise et sa courtoisie réelles ne l'inclinent pas à faire comme plusieurs de ses confrères (plus au sud, il est vrai) auxquels j'ai déjà eu à faire, et qui me disent en toute logique : « vous êtes catholique, je n'ai aucune raison de vous refuser l'église ».

Tentative ultime pour le décider : la volonté du défunt est formelle, on n'a pas le droit de la bafouer. Oui c'est vrai, mais là elle ne peut être accomplie, à l'impossible nul n'est tenu. Il a simplement oublié qu'impossible n'est pas français ! De plus il est quasiment hors de doute qu'un défunt qui exprime sa volonté formelle d'être incinéré par exemple sera obéi.

Alors, je me tourne vers la famille pour qu'au moins une partie du testament soit réalisée : la vraie messe et l'absoute. Mais les appels au téléphone restent sans réponse... et j'ai eu le mauvais réflexe de laisser un message.

#### **Dimanche 10**

Enfin quelqu'un répond ; il est vrai que j'utilise un autre téléphone que le mien au cas où mon

numéro les dérangerait, et ça marche ! Mais la réponse est rapide : le document n'a aucune valeur juridique donc tout se fera comme prévu par eux... et on me raccroche au nez ; un essai de M et Mme Pierrot, à domicile, n'aura pas meilleur résultat.

On ne peut pas ne rien faire pour un fidèle de la première heure : aussi est décidée la célébration de la messe des funérailles à la chapelle, mais sans la présence du corps, messe suivie de l'absoute sur le catafalque ; elle a donc eu lieu lundi 11 mars, à 18h00. Peu avant, dans l'après midi, avait été célébrée dans l'église de Sachy une cérémonie plus que minable sans la présence du prêtre...

Conclusions à tirer de ces événements :

Prier pour le repos de l'âme de M. Cola (messes, prières des défunts...).

Prier pour son épouse, en maison de retraite, à Carignan.

Prier (comme seul un chrétien sait le faire) pour ceux qui, injustement, ont privé un fidèle de l'Eglise catholique des derniers soins de cette bonne Mère.

Plus pratique : bien préparer sa fin... il n'est peut-être pas toujours inutile d'établir un contrat obsèques avec les Pompes Funèbres, ou de présenter un testament à un notaire ; cela peut éviter des surprises !

Abbé Coulomb

---

---

## Extraits d'un éditorial de Mgr Marc Stanger, évêque de Troyes à propos de la loi Taubira (*L'Eglise dans l'Aube* – N° 11 – novembre 2012)

« Par respect aussi bien pour ceux qui sont favorables à une telle union que pour ceux qui y sont défavorables, il faut mettre ces problèmes en lumière et laisser le temps d'en débattre, permettant à chacun d'en prendre la mesure et d'exprimer ses convictions ».

➤ Ce projet de loi s'oppose frontalement à la loi naturelle qui fixe que le mariage est l'union d'un homme et d'une femme afin de fonder une famille. Il ne peut y avoir de débat sur la question. Imagine-t-on un débat sur la légalisation de la pédophilie ou la légitimité d'un génocide ? Demander un référendum sur le sujet, comme le titrait la revue *Monde et vie*, est une aberration.

« Nous chrétiens, nous considérons (...) que Dieu a fait l'humanité homme et femme pour que de deux ils rejoignent la plénitude de l'un ».

➤ Dieu est le créateur de la nature entière : il a tout fait à partir de rien. Cette vérité n'est pas seulement accessible aux chrétiens par la foi, mais à tout homme qui use correctement de sa raison. La dualité des sexes et leur complémentarité est une évidence de la nature, non une vérité de foi.

« Même pour faire droit à l'orientation sexuelle de chacun, on ne peut éradiquer cette différenciation sexuelle ».

➤ L'expression « orientation sexuelle » a été forgée par les tenants de l'idéologie du *gender* pour faire croire que chacun peut choisir indifféremment de s'unir avec un homme ou une femme et que personne n'a rien à dire sur ce choix. Reprendre ce terme, c'est déjà abandonner toute notion de loi naturelle et de comportement contre-nature.

« Mais il faut être attentifs à ne pas se tromper de débat. Il s'agit de s'opposer à une proposition de loi qui vise à légaliser le mariage et l'adoption entre deux personnes du même sexe, et non pas de condamner l'homosexualité et encore moins les personnes homosexuelles ».

➤ Dieu condamne fermement les actes homosexuels dans l'Écriture Sainte, Sodome n'a pas fait de vieux os, l'Église enseigne que ce péché est un de ceux qui crient vengeance contre le ciel.

Mgr Stanger, vous me rappelez l'apathie coupable des évêques des années 70 lors du vote de la loi Veil.

		<b>Calendrier liturgique avril 2013</b>	Prieuré N-D-de-Fatima 3, rue Charles Barbelet 51360 Prunay 03 26 61 70 71	Reims Eglise N-D de France 8, rue Edmé Moreau 03 26 61 70 71	Charleville-Mézières Chapelle St-Walfroy 20, rue de Clèves 03 26 61 70 71 06 61 80 04 37
lundi	1	Lundi de Pâques			
mardi	2	Mardi de Pâques			
mer	3	Mercredi de Pâques			
jeudi	4	Jeudi de Pâques			
vend	5	Vendredi de Pâques			
sam	6	Samedi de Pâques			
dim	7	Dimanche in Albis		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	8	Annonciation			
mardi	9	de la férie			
mer	10	de la férie			
jeudi	11	Saint Léon Ier			
vend	12	de la férie			
sam	13	Saint Herménégilde		Conf : 10h45 – M : 11h	
dim	14	2 <sup>ème</sup> dim après Pâques		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	15	de la férie	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	16	de la férie	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	17	Saint Anicet Ier	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	18	de la férie	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	19	de la férie	Messe : 11h15	Conf : 18h – M : 18h30	
sam	20	de la férie		Conf : 10h45 – M : 11h	Messe : 18h00
dim	21	3 <sup>ème</sup> dim après Pâques		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	22	Saints Soter et Caïus	Messe : 11h15		
mardi	23	Saint Georges	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	24	St Fidèle de Sigmaringen	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	25	Saint Marc	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	26	Saints Clet et Marcellin	Messe : 11h15	Conf : 18h – M : 18h30	
sam	27	Saint Pierre Canisius		Conf : 10h45 – M : 11h	Messe : 18h30
dim	28	4 <sup>ème</sup> dim après Pâques		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	29	Saint Pierre	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	30	Sainte Catherine de Sienne	Messes : 7h30 et 11h15		

**Troyes (10) : Chapelle Saint-Bernard – 28, rue des Prés l'Evêque**

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : confessions à 17h30, messe à 18h00

**Saint-Quentin (02) : Chapelle de l'Immaculée Conception – 38, rue des Patriotes (03 23 61 27 72)**

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : messe à 10h45

**Le-Hérie-la-Viéville (02) : Cours Notre-Dame des Victoires – rue du Château (03 23 61 00 83)**

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : messe à 8h30. Messe en semaine : se renseigner